



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du Lundi 26 mai 2025

### Nombre de membres :

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 12 |
| Présents    | 4  |
| Votants     | 4  |
| Pouvoirs    | 0  |

Date de convocation : 15 mai 2025

**Seconde date de convocation : 22 mai 2025**

Date d'affichage : 15 mai 2025

**Seconde date d'affichage : 22 mai 2025**

Le vingt-six mai deux mille vingt-cinq, à dix heures zéro minute, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Dominique MANCEAU, Adjointe.

**Etaient présents** : Dominique MANCEAU ; Françoise WEINEL ; Monique GAULTIER ; Loïc GUILLOT

**Absents excusés** : Alain RESPLANDY-BERNARD ; Mathieu GAULTIER ; Laëtitia MOREAU ; Éric DEBEFFE ; ; Florence DEBRUYNE ; Aurélien HERISSON ; Sébastien BOUZINARD ; Laurent MALEVAL

**Pouvoirs** :

**Modalités de vote** : Scrutin ordinaire

**Dominique MANCEAU**, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

---

### **Délibération n°20250526\_D0006**

**Objet** : Attribution exceptionnelle d'un mois de loyer gratuit à un locataire pour travaux réalisés dans un logement communal

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la convention de location en cours entre la commune et le locataire du numéro 8 allée du coteau

**Vu** la demande formulée par ce dernier en date du 19 mars 2025, sollicitant un geste de la part de la collectivité au regard des importants travaux de remise en état réalisés à ses frais dans le logement communal,

**Considérant** :

- Que depuis son entrée dans le logement en décembre 2024, le locataire a entrepris de très nombreux travaux d'amélioration, notamment :
  - Peinture intégrale des plafonds, de l'escalier et des couloirs,
  - Peinture des huisseries et portes intérieures,
  - Pose de joints sur fenêtres et portes PVC,
  - Pose de plaques isolantes dans le placard haut,

- Réfection complète des deux chambres, salle de bain, WC, buanderie, placards,
  - Pose de revêtements de sol sur tout le rez-de-chaussée,
  - Nettoyage et entretien des radiateurs,
  - Et prochainement, ponçage et traitement de l'escalier,
- Que l'ensemble de ces travaux a été réalisé sans aide financière de la commune.
  - Que cette démarche a contribué significativement à l'amélioration du bien communal,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Décide :**

- D'accorder à titre exceptionnel au locataire du 8 allée du Coteau la gratuité d'un mois de loyer, au regard des travaux réalisés à ses frais dans le logement communal,
- Que cette mesure exceptionnelle ne constitue pas un précédent, et ne saurait engager la commune pour d'autres situations similaires, sauf délibération spécifique du Conseil municipal,
- Que le mois de gratuité de loyer sera appliqué sur le loyer de juin 2025.

**Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

|               |          |                   |          |             |          |
|---------------|----------|-------------------|----------|-------------|----------|
| <b>CONTRE</b> | <b>0</b> | <b>ABSTENTION</b> | <b>0</b> | <b>POUR</b> | <b>4</b> |
|---------------|----------|-------------------|----------|-------------|----------|

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **26/05/2025**

Publication par voie électronique le **26/05/2025**

Le Maire,



Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,



Dominique Manceau